

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Madeleine COIG
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Maité POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM
	Christophe GUERY	à	Henriette BONNET

**REÇU**  
- 5 FEV. 2015  
SOUS-PREFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Pierre CAS AUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

#### RAPPORT N° 150129-04-ADM-

#### REPRESENTATION DE LA CCPO DANS LA COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

M. LACRAMPE indique que le décret 2014-1236 pris pour l'application de l'article L.421.2 du Code de l'Education issu de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 qui double la représentation de la collectivité de rattachement au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement est paru aux Journaux Officiels le 25 octobre 2014.

Ce texte précise les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales aux Conseils d'Administration des EPLE ; il modifie notamment les articles R.421-14, R.421-16 et R.421-17 du Code de l'Education.

Il s'agit de désigner des représentants de la CCPO aux Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du territoire.

Les propositions sont les suivantes :

ETABLISSEMENT	PROPOSITION CCPO
<b>OLORON STE MARIE</b>	
Lycée Jules Supervielle	Mme MICHAUT
Collège Tristan Derême	Mme DEL PIANTA
Collège des Cordeliers	Mme POTIN
LP Guynemer	M LACRAMPE
LP du IV septembre	M. TERUEL
LPA Soeix	Mme BONNET
<b>LASSEUBE</b>	
Collège Lasseube	M KELLER

Où il est exposé,

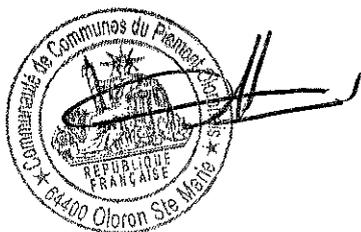
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **DESIGNE** les représentants au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, tel que ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

Suivent les signatures

Affiché le 05.02.15



Le Président



Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le - 5 FEV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE